



Bagnolet, le 17 décembre 2009

Communiqué de presse :

La semence de ferme au secours des agriculteurs

La campagne 2009 a été une très bonne année pour la semence de ferme : sa production a augmenté de 20 à 25% en volume pour les céréales. Elle est venue au secours des agriculteurs car elle permet de limiter les charges en maintenant une qualité égale, voire supérieure. Sans la semence de ferme, tous les agriculteurs n'auraient peut être pas pu emblaver leur terre.

La Coordination Nationale pour la Défense des Semences Fermières (CND SF) revendique le droit pour tous les agriculteurs d'utiliser la semence de ferme et demande que les contraintes pesant sur elle soient levées.

Le projet de 4ème programme Directives Nitrates impose la couverture totale des sols nus l'hiver sur les zones vulnérables d'ici 2012. Cependant, certaines CIPAN (Culture Intermédiaire Piège à Nitrates), dont la moutarde, ne font pas partie de la liste des 21 espèces autorisées à la pratique de la semence de ferme au niveau européen. La semence de ferme est essentielle pour assurer la couverture des sols puisque l'approvisionnement en CIPAN n'est pas suffisant pour satisfaire la demande et que les charges liées à la couverture des sols ne sont pas soutenables sans le recours à la semence de ferme.

En outre, dans le cadre du bilan de santé de la PAC, l'article 68 prévoit la relance des cultures de protéagineux avec un objectif de 400 000 hectares en 2012. Pour atteindre cet objectif, les agriculteurs ont plus que jamais besoin des semences de ferme car il manque de semences de protéagineux en France. Par ailleurs, le soja n'est pas non plus autorisé à être ensemencé avec de la semence de ferme.

La **semence de ferme** est donc une pratique incontournable pour faire face aux nouveaux défis futurs et elle doit être reconnue comme un **droit inaliénable de tous les agriculteurs !**

Contacts :

Michel Gérard, Porte-parole de la CND SF : 06 16 49 50 29

Sylvain Ducroquet, Président de la CND SF : 06 77 79 22 37